

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézières se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne.

Etaient absents : AUDREN Bernard ; PERDRIault Lucie (pouvoir donné à DURAND Jacky) ; FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy)

Date de la convocation : jeudi 16 septembre

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : GUITEL Régis.

OBJET : Subvention Comité des Fêtes

Un versement de 11.70€ sera versé sur le compte du Comité des fêtes pour le remboursement d'une gerbe de fleurs.

OBJET : Subvention Spectacle de Noël

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est à la commune de subventionner le spectacle de Noël cette année.

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 600.00€ à l'école pour le financement du spectacle de Noël 2021.

OBJET : Créances éteintes

Le comptable des finances publiques expose qu'il ne peut recouvrer une partie des loyers du logement 11, Le Petit Marais. Il demande, en conséquence, par émission d'un mandat au compte 6542 l'effacement de la dette dont le montant s'élève à 3 842.13€.

Le conseil municipal refuse l'effacement de la dette d'un montant de 3 842.13€.

OBJET : Projet éoliens Ceaux-en-Loudun

Suite au projet éolien de Ceaux-en-Loudun, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer. (4 voix pour ; 7 voix contre)

OBJET : Loyer Cercle Véziérois

Suite à la crise sanitaire, le loyer du Cercle Véziérois est suspendu depuis mars 2021. Le conseil municipal est appelé à voter pour la reprise du loyer.

Le conseil municipal est favorable à la reprise du loyer du Cercle Véziérois à partir d'octobre 2021.

OBJET : Ordinateur et imprimante Ecole

L'école a besoin d'un nouvel ordinateur portable ainsi que d'une nouvelle imprimante. Un devis a été sollicité auprès de SOS Informatique pour un montant de 741.60€.

Le conseil municipal accepte le devis n°DE0043 pour un montant de 741.60€ TTC.

OBJET : Vente parcelle A 902

Le conseil municipal constate que Madame GARDEBAS Leslie exploite une parcelle de terre sise « Pièce du Carroir de Villiers » cadastrée section A 902 pour une contenance de 34 a 90 ca. Que celle-ci a demandé l'acquisition de cette parcelle en vue d'améliorer et régulariser son îlot cultural et de propriété à cet endroit.

La commune constate que cette parcelle est un chemin de terre depuis au moins 20 ans et qu'elle était louée auparavant par bail rural à Monsieur WOZNIACK agriculteur depuis le 16 avril 1996 à la ferme neuve.

Cette parcelle n'est plus affectée à un usage public de chemin.

Personne, depuis le changement d'affectation en terre labourable de cet ancien chemin rural ne s'en est plaint auprès de la mairie après avoir par ailleurs constaté sur place que toutes les parcelles avoisinantes disposent bien d'un accès sur une voie publique et qu'enfin cet ancien chemin rural désaffecté a été numéroté au cadastre au moment du remembrement de la commune de Vézières justement en raison de son changement d'affectation.

La commune de Vézières décide en raison de toutes ces constatations de vendre la dite parcelle à Madame GARDEBAS Leslie sus nommée moyennant le prix de 2 650.00€.

Le compromis de vente sera rédigé par Monsieur FRANCHINEAU Alain, agent immobilier et expert foncier à Loudun.

Les frais de Monsieur FRANCHINEAU Alain resteront à la charge de la commune en concurrence de 150.00€.

L'acte authentique de vente sera reçu par Maître RASSCHAERT-VILLAIN, notaire à Loudun.